

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1^{er} avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
22	22	21	Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER.
Date de la convocation : 04 mars 2025			
Date d'affichage : 04 mars 2025			Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS, Alain BARRES donne pouvoir à Jean BOUCHER.
Vote : Pour : 21			
Contre : 0			Absent : Pierre JUILLARD.
Abstention : 0			
			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Vu la délibération du 31 juillet 2017 portant procédure d'intégration fiscale progressive avec un lissage des taux d'imposition sur une durée de 12 ans.

Vu la volonté des élus de baisser les taux d'imposition pour neutraliser la hausse des valeur locatives cadastrales

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de diminuer les taux d'imposition comme s

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_004_2025-BF

A G E D I

	Bases d'imposition effectives 2024	Base prévisionnelles 2024	Taux 2025	Produit escompté 2024
Taxe foncière (bâti)	2 461 119	2 507 000	50.99 %	1 278 319
Taxe foncière (non bâti)	36 436	37 000	71.28%	26 374
Taxe d'habitation	711 258	687 900	15.79 %	108 619

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_004_2025-BF

A G E D I



COMMUNE : 138 MURAT FUSIONNEE
 ARRONDISSEMENT : 15 SAINT-FLOUR
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST FLOUR

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

J – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 461 119	51,86	120,48	2 507 000	1 300 130	50,99	1 278 319
Taxe foncière non bâties (TFNB)	36 436	72,50	215,29	37 000	26 825	71,28	26 374
Taxe d'habitation (TH)	711 258	16,06	46,50	687 900	110 477	15,79	108 619
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	1 413 312
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	1 437 432			

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Produit total souhaité	1 413 312	8	9	10
Produit total de référence (total colonne 5)	1 437 432			
	=	0.983220		

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)

Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)

50.99	71.28	15.79
-------	-------	-------

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
0			83 739	0	0	- 196 053	11
							- 112 314

IMPOSITION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
		- 112 314		1 300 998

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
 Date de réception de l'AR: 03/04/2025
 015-200071702-BF_004_2025-BF
 A G E D I

À AURILLAC

Le 14 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 NATHALIE DESHAYES

Le 03/04/2025
 Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 138 MURAT FUSIONNEE
 ARRONDISSEMENT : 15 SAINT-FLOUR
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST FLOUR

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

V – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâte :	1 986
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	78 477
c. Locaux industriels	330
d. Logements sociaux	2 946
Taxe foncière non bâte	
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	>>>
b. Minimum industriels	
c. Allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâte :	235 969
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâte :	6 046
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	687 900
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	34 807
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,857789
d. Taux FB commune 2020	28,30
e. Taux FB département 2020	23,56

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	>>>
a. National	>>>
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	28,24
--	-------

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

Taux moyens communaux de 2024 au niveau :	Taux plafonds		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12		
rière bâte (TFB)	39,74	48,19	14	120,48
rière non bâtes (TFNB)	51,08	92,97	17,14000	215,29
ibitation (TH)	23,88	23,86	13,20000	46,50
foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	10,10
b. Taux maximum de la majo	>>>

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_004_2025-BF

AGED I

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés